



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

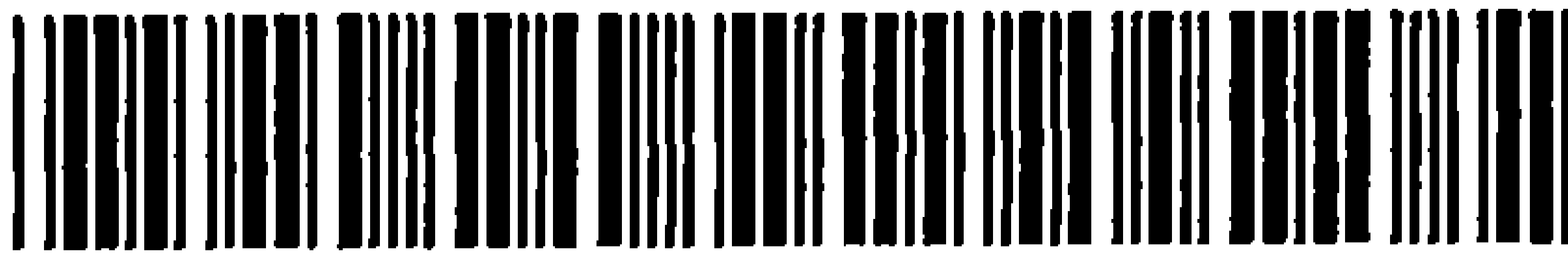
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 25566

Numéro SIREN : 334 981 057

Nom ou dénomination : FRANCE LOGIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2015 sous le numéro de dépôt 66945



1506701203

DATE DEPOT : 2015-07-16

NUMERO DE DEPOT : 2015R066945

N° GESTION : 2010B25566

N° SIREN : 334981057

DENOMINATION : FRANCE LOGIS

ADRESSE : 1 rue Lantiez 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2015/07/16

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

Pascale AUPY

Expert Comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris - Ile-de-France

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL France LOGIS

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL au capital de 300 000 euros

Siège social 1 rue Lantiez

75017 PARIS

RCS PARIS 334 981 057

Pascale AUPY

Expert Comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris - Ile-de-France

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL France LOGIS

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SARL au capital de 300 000 euros

Siège social 1 rue Lantiez

75017 PARIS

RCS PARIS 334 981 057

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 11 juillet 2015, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- l'activité de la société est exercée au travers de détention de titres de sociétés dédiées à la location immobilière.



Ainsi le résultat est constitué des produits nets financiers liés aux participations détenues et des charges d'exploitation courante.

- Le niveau de résultat courant du 1^{er} semestre 2015 est comparable au niveau du résultat courant de l'exercice 2014 et reste peu significatif par rapport au montant des capitaux propres de la société qui s'élèvent à 700 999 euros pour un capital de 300 000 euros au 31.12.2014 .
- La situation financière apparaît équilibrée compte tenu de la nature de l'activité de la société, avec un actif net essentiellement constitué des titres de participations et d'une trésorerie positive.
- J'attire votre attention sur le fait que l'assemblée générale extraordinaire prévue le 24 juillet 2015 est appelée à se prononcer sur une augmentation de capital d'un total de 1 900 000 euros composée d'un apport en nature d'un fonds de commerce de promotion immobilière pour 1 500 000 euros et d'apports en numéraire pour un total de 400 000 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nogent sur Marne, le 16 juillet 2015
Pascale AUPY
Commissaire aux comptes et à la
transformation





1506701202

DATE DEPOT : 2015-07-16
NUMERO DE DEPOT : 2015R066945
N° GESTION : 2010B25566
N° SIREN : 334981057
DENOMINATION : FRANCE LOGIS

ADRESSE : 1 rue Lantiez 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2015/07/16

TYPE D'ACTE : RAPPORT

NATURE D'ACTE :

Pascale AUPY

Expert Comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris - Ile-de-France

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE DESIGNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.228-39 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE D'UNE EMISSION
D'OBLIGATIONS PROPOSEE A L'ASSEMBLEE**

FRANCE LOGIS

SARL au capital de 300 000 euros

Siège social 1 rue Lantiez

75017 PARIS

RCS PARIS 334 981 057

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission prévue par l'article L.228-39 du code de commerce qui m'a été confiée à l'unanimité des actionnaires en date du 11 juillet 2015, j'ai établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société tels qu'ils résultent de l'état et de ses notes annexes joints ci-après.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'obligations qui vous est proposée : émission de 1 450 000 obligations d'une valeur nominale de 1 euros soit un total de 1 450 000 euros.

L'état de l'actif et du passif de la société au 31.12.2014 ainsi que ses notes annexes, ont été établis par la Gérance. Il m'appartient sur la base de ma vérification d'exprimer une conclusion au regard de la détermination de cet actif et de ce passif conformément aux règles et principes comptables français.

J'ai effectué ma vérification selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes.



Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle sur l'actif et le passif, des évènements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Nogent sur Marne, le 16 juillet 2015

Pascale AUPY

Commissaire aux comptes

J

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PAUPY', written in a cursive style.

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2014	31/12/2013
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	444	444		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	8 245	8 245		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	304 040		304 040	304 040
Créances rattachées à des participations	223 966		223 966	214 164
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	536 695	8 689	528 006	518 204
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				718
Autres créances	40 540		40 540	37 434
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	137 785		137 785	473 136
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 622		1 622	1 600
ACTIF CIRCULANT	179 947		179 947	512 887
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	716 642	8 689	707 953	1 031 091

PA

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013
Capital social ou individuel (dont versé : 300 000)	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 081	10 081
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	369 320	292 043
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(8 402)	77 277
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	700 999	709 401
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	1 587	316 968
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 245	2 483
Dettes fiscales et sociales		118
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 121	2 121
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	6 954	321 690
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	707 953	1 031 091

Résultat de l'exercice en centimes

-8 402,30

Total du bilan en centimes

707 952,97

PA

Formulaire obligatoire (article 53 A
de Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sarl FRANCE LOGISNéant

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
				Conductives à une réévaluation pratiquée en cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	444	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	8 245	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN	8 245	LO	LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
Autres participations			8U	518 204	8V	8W 28 705			
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU	IV			
TOTAL IV			LQ	518 204	LR	LS 28 705			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	526 893	ØH	ØJ 28 705			
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
			par virement de poste à poste 1	par passages à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	444	LX	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU	MM		MN	MO
		Matériel de transport			IV	MP		MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	8 245	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA	NB	
Avances et acomptes			NC	ND		NE	NF		
TOTAL III			IY	NG	8 245	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations			IO	ØX	18 903	ØY	528 006	
	Autres titres immobilisés			I1	28		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E		2F	2G	
	TOTAL IV			I3	NJ	18 903	NK	528 008	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	18 903	ØL	538 695	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>Sarl FRANCE LOGIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	444	PF		PG		PH	444			
Terrains				PI		PI		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	8 245	QM		QN		QO	8 245			
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT				
TOTAL III				QU	8 245	QV		QW		QX	8 245			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	8 689	ØP		ØQ		ØR	8 689			

CADRE 8																						
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																						
- - - - - DOTATIONS - - - - -																						
REPRISES																						
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																						
Immob. amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres			Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres			Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6								
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T1								
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5								
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO								
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV								
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ										

CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT SUR PLUSIEURS EXERCICES*														
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sarl FRANCE LOGIS Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DJ	DA	DS	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sarl FRANCE LOGIS

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	223 966	UM	223 966	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	37 006		37 006				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 534		3 534					
	Charges constatées d'avance		VS	1 622		1 622					
	TOTAUX		VT	266 128	VU	266 128	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 587		1 587						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 245		2 245						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 076		3 076						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	45		45						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	6 954	VZ	6 954						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	14 578	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	329 959	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



1506701201

DATE DEPOT : 2015-07-16

NUMERO DE DEPOT : 2015R066945

N° GESTION : 2010B25566

N° SIREN : 334981057

DENOMINATION : FRANCE LOGIS

ADRESSE : 1 rue Lantiez 75017 Paris

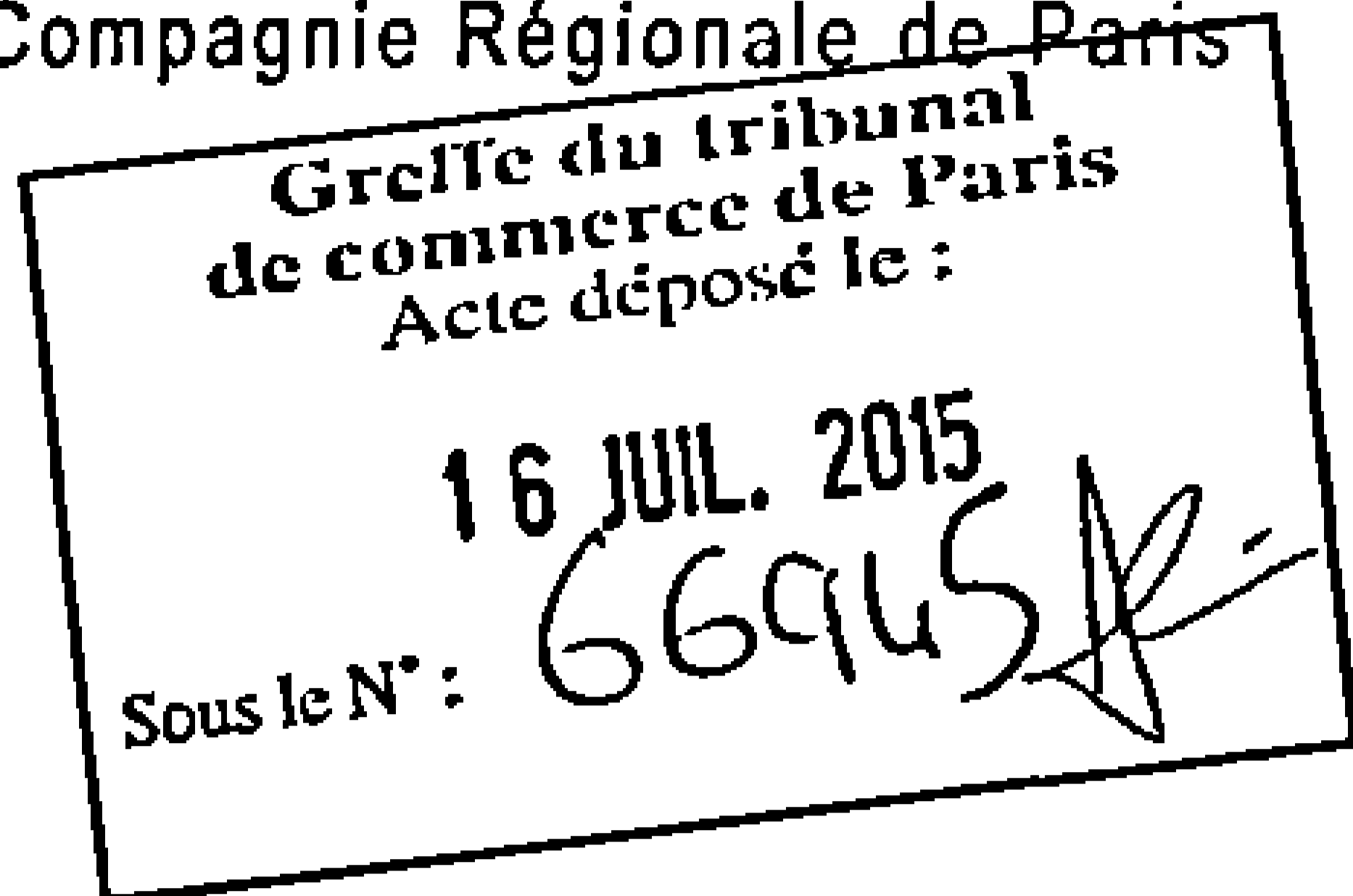
DATE D'ACTE : 2015/07/15

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris-île-de-France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



BK 15.07.15

BA 16.07.15

BI

10B25566

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DE L'APPORT

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée à l'unanimité des associés de la SARL France LOGIS en date du 10 juillet 2015, concernant l'apport en nature devant être effectué par la SARL EVOLUCIM, dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 223-9 du code de commerce.

L'apport est décrit dans le projet d'apport en nature, signé en date du 13 juillet 2015 par la société apporteuse. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés le cas échéant.

A cet effet, j'ai effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport envisagé par la SARL EVOLUCIM en faveur de la SARL France LOGIS correspond à un projet de regroupement de leur activité professionnelle, dans le domaine de la promotion immobilière.

1.2. Présentation des sociétés et parties en présence

1.2.1. *Personne morale apporteuse*

La SARL EVOLUCIM va apporter son fonds de commerce en formation de promotion immobilière évalué à 1 500 000 euros, ainsi que du numéraire à hauteur de 250 000 euros.

Ce fonds de commerce avait été préalablement apporté par Messieurs Antoine ROZE et Antoine MISSOFFE pour une valeur identique en date du 10 juillet 2015 à la SARL EVOLUCIM.

1.2.2. *Société bénéficiaire*

La SARL France LOGIS est une société, au capital de 300 000 euros, ayant son siège social au 1 rue Lantiez 75017 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS n° 334 981 057, actuellement détenue comme suit :

- M. Hubert ROZE 1 489 parts de 100.67 euros, soit 149 900 euros
- M. Antoine MISSOFFE 1 491 parts de 100.67 euros, soit 150 100 euros

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées de façon détaillée dans le projet du traité d'apport du 13 juillet 2015.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. *Caractéristiques essentielles de l'apport*

L'apport sera réalisé avec effet à la date de l'assemblée générale des associés de la SARL France LOGIS statuant sur l'apport en nature et l'augmentation de capital en résultant.

Le fonds de commerce apporté comprend notamment une promesse de vente sur un terrain situé à Vanves au 34-36 rue Marcel YOL pour lequel un permis de construire a été déposé le 5 juin 2015.

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L.223-9 du code de commerce.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport donnera lieu au paiement du seul droit fixe.

1.3.2. Conditions suspensives

Pas de condition suspensive à notre connaissance.

1.3.3. Rémunération de l'apport

En rémunération des apports il sera attribué à l'apporteur la SARL EVOLUCIM :

- 14 900 parts au titre de l'apport en nature de 1 500 000 euros
- 2 483 parts au titre de l'apport en numéraire de 250 000 euros

De valeur nominale 100.67 euros, représentant au total une valeur de 1 750 000 euros.

1.3.4. Avantages particuliers

Pas d'avantages particuliers stipulés.

1.4. Présentation de l'apport

L'apport en nature est constitué par le fonds de commerce en formation de promotion immobilière, la clientèle, l'achalandage, le business plan et la promesse de vente signée sur le terrain situé au 34-36 rue Marcel YOL à VANVES pour 2 900 000 euros.

L'évaluation de l'apport en nature repose sur une approche actualisée de la trésorerie nette dégagée à l'issue des opérations inscrites au business plan couvrant la période 2015 à 2023.

2. Diligences et appréciation de la valeur d'apport

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés de la SARL France LOGIS sur la valeur de l'apport en nature devant être effectués par la SARL EVOLUCIM.

J'ai notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées,
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition,
- vérifié l'existence de la promesse de vente relative au terrain de VANVES, et du dépôt de permis de construire en date du 5 juin 2015,
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties,

2.2. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la réalité des projets de promotion immobilière en cours.

2.3. Appréciation de la valeur de l'apport

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant une approche d'évaluation fondée sur une prévision de trésorerie nette actualisée, sur la durée du business plan couvrant la période 2015 à 2023.

On obtient ainsi une valeur d'apport en nature de 1 500 000 euros.

Compte tenu de la nature de l'activité apportée, la méthode retenue me paraît pertinente.

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports en nature retenue s'élevant à 1 500 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

Nogent sur Marne, le 15 juillet 2015

Pascale AUPY

Commissaire aux comptes

